

LIBERTÉ, ÉGALITÉ.

NOUVELLES POLITIQUES
NATIONALES ET ÉTRANGÈRES.

TROISIÈME ANNÉE RÉPUBLICAINE.

DUODI 22 Pluviôse,

(Ere vulgaire)

Mardi 10 Février 1795.

Le Bureau des NOUVELLES POLITIQUES, Feuille qui paroît tous les jours, est établi à Paris, rue des MOULINS, n^o. 500, au coin de la rue THÉRÈSE. Le prix de la Souscription est actuellement, et à compter du 1^{er}. pluviôse, de 50 liv. par an, de 27 liv. pour six mois, et de 15 liv. pour trois mois. Les lettres d'envoi doivent être chargées, attendu le grand nombre de celles qui s'égarent, et adressées franches au citoyen CHAS-FONTANILLE. L'abonnement doit toujours commencer le premier de chaque mois (nouveau style). On s'abonne aussi à cette Feuille, pour les Pays-Bas et pour la Hollande, chez le cit. HORNIBS, au Bureau de la Poste, à Bruxelles.

AUTRICHE.

De Vienne, le 19 janvier.

On a publié dans toute l'étendue de la monarchie autrichienne, une ordonnance portant que, quoique S. M. I. fût plus portée à la clémence qu'à la sévérité, le salut de son empire exigeoit qu'on punit avec rigueur tous les factieux qui tenteroient de troubler l'ordre civil, directement ou indirectement. En conséquence, tous ceux qui attenteroient à la personne du souverain, ou qui entreprendroient de changer la constitution de l'état, soit en lui suscitant des ennemis au-dehors ou au-dedans, soit en excitant le peuple à la révolte, seront punis de mort, comme coupables de haute-trahison. Ceux qui auroient eu connoissance de tels complots; & ne les auroient pas dénoncés, seront condamnés aux fers pour leur vie. Ceux qui auroient publié des écrits, ou tenu des discours tendans à exciter du mécontentement dans les esprits, ou à diminuer dans les cœurs les principes d'attachement & d'obéissance dus aux autorités légitimes, seront condamnés à huit ou dix ans de fers. Cette nouvelle loi étoit nécessaire pour arrêter les progrès des principes séditieux que des malveillans cherchoient à répandre parmi le peuple, & qui ont déjà été près de produire de funestes effets.

On écrit de Bude, que le 15 de ce mois il devoit y éclater une sanglante insurrection tramée par plus de 900 conjurés. On devoit d'abord se porter aux lieux de détention, pour y mettre en liberté sept conspirateurs déjà condamnés à mort. Le plan de la conjuration a été dénoncé par un des complices. En conséquence, on en a déjà arrêté 49, parmi lesquels se trouve la comtesse de Markowich, qui a été amenée les fers aux pieds & aux mains, de Temeswar à Bude, accusée d'avoir distribué plus de 500 exemplaires de la constitution française, traduite en langue hongrois & valaque.

ALLEMAGNE.

De Francfort, le 26 janvier.

Le sort du général-major de Resius, qui a rendu Rhinfels aux français, est maintenant décidé. Un conseil de guerre tenu à Ziegenhain, a condamné ce commandant à être décapité; le colonel Zenz, commandant en second dans cette forteresse, devoit être arquebûsé; les officiers de l'état-major & subalternes de la garnison, renfermés & dégradés; mais le landgrave a adouci ces sentences. Le 6, la garnison de Ziegenhain ayant été assemblée à la place de parade, on amena le général Resius, qui s'attendoit à périr. Déjà on lui avoit mis un bandeau sur les yeux, lorsqu'un officier du landgrave déclara que ce prince faisoit grace de la vie au criminel, le condamnant seulement à une prison perpétuelle. Aussi-tôt l'exécuteur s'avança vers Resius, & ayant cassé son épée, en jeta les débris à ses pieds. Le colonel Lenz a été renfermé pour quinze ans dans une forteresse; les autres officiers de la garnison de Rhinfels ont été partie renfermés pour plusieurs années, partie cassés & dégradés. Tous ont été conduits au château de Spangenberg.

On écrit de Vienne que les ci-devant commandans des garnisons de Valenciennes & de Condé, détenus prisonniers dans cette capitale, vont y être jugés par un conseil de guerre. Le premier de ces officiers a déjà subi plusieurs interrogatoires: sur la question qu'on lui a faite pour quoi il avoit rendu Valenciennes, il a répondu qu'il avoit trop d'expérience & de zèle pour le service de son souverain pour ignorer ce qu'exigeoit de lui le salut de la place qui lui étoit confiée, & qu'il l'auroit défendue jusqu'à la dernière goutte de son sang, s'il n'avoit reçu un ordre exprès de la main de S. M. impériale, qui lui enjoignoit de rendre cette place. Il a produit en effet cet ordre, où la main & le sachel de l'empereur étoient si parfaitement

imités, qu'il paroît impossible de ne pas s'y méprendre. On assure cependant que cet ordre étoit faux.

Les lettres de Berlin, du 14, annoncent que le roi faisoit préparer ses équipages de campagne, & qu'on envoyoit beaucoup de troupes & de munitions vers le Rhin; que le prince Henri de Prusse avoit de fréquentes conférences avec S. M., & qu'on le croyoit destiné à quelque commandement important.

Par l'invasion de la Hollande, l'Allemagne n'a plus de communication avec l'Angleterre que par la voie de Hambourg.

On dit que l'armée anglaise est réduite de 17,000 hommes à 10,000.

De Manheim, le 30 janvier,

Les Français continuent à faire sauter par petites parties le fort du Rhin: l'explosion est si peu sensible que peu de personnes s'en aperçoivent.

La gazette de cette ville vient de publier un rescript de l'électeur au magistrat de la ville de Manheim, en date de Munich, le 8 janvier, dans lequel S. A. S. E. après avoir donné de justes éloges à la fidélité & à la constance qu'ont montrée les habitans de Manheim à l'occasion du bombardement, leur annonce qu'elle ne perdra pas un instant pour les consoler & les dédommager des maux de la guerre, aussi bien que tous ses sujets du Palatinat.

La même gazette annonce qu'on a reçu au quartier-général de Heidelberg, la nouvelle que les Français étoient à Amsterdam.

Le dégel continue. Avant-hier dans la matinée le thermomètre étoit descendu à 17 degrés au-dessous de la glace: c'est le plus grand froid de tout l'hiver. Le soir du même jour le thermomètre étoit remonté à 5 degrés au-dessus de la glace: ce qui fait 22 degrés de différence dans l'espace de quelques heures.

Hier matin le Necker ayant dégelé, les glaces ont emporté le pont de bateaux; le courrier de Francfort est obligé maintenant de prendre un détour & de passer le Necker à Heidelberg. Le froid a recommencé depuis hier. Le Rhin est toujours pris par les glaces.

Pendant la journée du 27, les escarmouches d'avant-poste ont recommencé devant Mayence, du côté de Breitenheim & du Hartenberg. Plusieurs régimens prussiens, notamment un bataillon du prince Henri se sont rapprochés de Mayence, dont on évalue maintenant la garnison à 38,000 hommes.

S A X E.

Des frontières, le 25 janvier.

Des lettres de Berlin du 22, mandent que les dispositions du ministère prussien sont actuellement pour la guerre, & qu'on est définitivement décidé à la pousser avec la plus grande vigueur. Plusieurs motifs très-puissans ont décidé le ministère à embrasser ce parti. Le premier, ce sont les progrès que les français font en Hollande & le danger très-immiment auquel les états que le roi a en Westphalie sont exposés par leurs nouvelles conquêtes; le second, c'est la nécessité de s'opposer à l'usage furieux de leurs incursions. Le troisième est attribué à des sujets de mécontentement qui ont eu lieu à la suite des négociations helvétiques. Il paroît que l'ambassadeur français auroit imposé des conditions inacceptables avant de traiter de la paix, telles que l'évacuation de la Pologne. Enfin quelles que soient les raisons,

que le public les connoisse ou qu'il les ignore, il ne paroît pas moins certain que les prussiens se disposent à faire une campagne vigoureuse, & que les plus grands préparatifs se font pour agir contre les français. On prétend que tous les régimens du Brandebourg & de la Marche ont reçu ordre de marcher vers le Bas-Rhin & que les premières opérations des armées prussiennes auront lieu en Hollande.

S U I S S E.

De Constance, le 10 janvier.

Quelques communes dans le Zoggenbourg se sont insurgées contre leur seigneur, l'abbé de Saint-Galle. Ce seigneur a été contraint de demander assistance aux trois cantons de Zurich, de Berne & de Glarus.

Dans le pays de Sargans, Ragats & les environs, les paysans se sont assemblés tumultueusement dans l'intention d'assailir le couvent de Pfeffers (vieux abbaye de bénédictins fondée l'an 720, dont l'abbé-prélat est prince d'Empire); ils ne vouloient point faire de mal aux moines, mais ils vouloient les enfermer dans leur église & les forcer de leur remettre les taxes & les dîmes. Le sénéchal de Sargans, natif du canton de Zug, envoya une compagnie de 100 hommes au secours des moines qui arrièrent 13 des plus mutins & les emmenèrent à Sargans. Cet exemple découragea les autres qui regnèrent promptement leurs maisons.

La régence de Berne a défendu le séjour de Lausanne à deux officiers anglois qui y étoient en recrue, & a fait punir très-sévèrement un citoyen de Berne qui avoit fabriqué pour quatre-vingt dix mille livres de faux assignats.

On a défendu dans toute la Suisse la circulation d'un ouvrage dont l'auteur est M. d'Erlach, ayant pour objet de prouver que les puissances alliées ont le plus grand intérêt à continuer la guerre contre la France. En général les Suisses font ce qu'ils peuvent pour témoigner à la France le désir sincère qu'ils ont de conserver la plus parfaite neutralité. Ils viennent d'en donner une nouvelle preuve en ordonnant à tous les émigrés français, sans distinction d'âge, d'état, ni de sexe, de sortir des divers cantons avant le 1^{er} avril prochain. Cet ordre a été lu au prêche dans tous les villages, ainsi que dans les villes. La pauvreté du sol & la disette de subsistances, qui se fait aussi sentir dans toute la Suisse, forment le motif apparent de cette rigueur; mais on ne doute pas qu'elle ne soit plus réellement l'effet des instances du ministre de la république, en conséquence de l'arrêté du comité de salut public, qui a été publié il y a quelque tems.

A N G L E T E R R E.

De Londres, le 13 janvier.

On a signalé, à peu de distance de Gibraltar, une petite escadre que quelques personnes croient être un renfort pour l'amiral anglais Hotham, & d'autres être un escadre française. En effet, il doit être sorti de Rochefort une division de vaisseaux de guerre, destinée pour la Méditerranée. On est très en peine ici sur le sort de la flotte anglaise, qui est allée croiser vers les isles d'Hyères, parce que, le 6 décembre, il y eut un terrible ouragan.

Le prix des vivres, & principalement du pain, augmente chaque jour à Londres d'une manière très-sensible. On a

calculé que cette capitale consomme 20 mille sacs de farine par semaine ; & comme 1000 saes de farine de froment le plus fin sont employés à composer de l'amidon & de la poudre, le lord-major a donné un ordre très-express de ne plus se servir à l'avenir de farine pour de tels articles, sous des peines très-graves. Le chaldron de houille qui coûtoit à Londres, il y a quelques années, 30 schellings, en coûte à présent plus de 80.

Les communes, dans la séance du 7 de ce mois, ont voté les 100 mille matelots demandés par le ministre, pour le service de 1795, y compris 15 mille soldats de marine. Dans les débats qu'il y a eu à cette occasion, les orateurs de l'opposition firent au ministre de vifs reproches sur le grand nombre de vaisseaux marchands qu'il avoit laissé prendre par l'ennemi. Plusieurs amiraux & officiers de mer, membres des communes, saisirent cette occasion pour disculper le ministère : ils déclarèrent que, depuis le premier janvier 1793 jusqu'au premier janvier 1794, il étoit parti 108 convois de la Grande-Bretagne, qui avoient occupé 140 vaisseaux de guerre; que, l'année dernière, la marine avoit redoublé d'activité; enfin, que si l'ennemi avoit fait beaucoup de prises, il ne falloit s'en prendre qu'aux propriétaires des vaisseaux marchands, qui négligent de profiter des convois, ou qui, par l'effet d'intelligences coupables avec l'ennemi, affectent de laisser prendre leurs vaisseaux, dont les cargaisons leur sont payées secrètement par les agens de la France.

Fonds publics.

Banque... 154. — Indes.... 188. — Ann. consol. à 3 p. 100.... 63. 19.

F R A N C E.

De Paris, le 22 pluviôse.

Avant-hier, les assemblées de sections ont été fort orageuses. Dans presque toutes, il y a été proposé d'abattre le buste de l'apôtre du terrorisme, qui par-tout blesse les yeux des patriotes amis de la justice & de l'humanité. La violence des débats n'a pu se calmer que par la nouvelle du décret de la convention qui chasse doucement Marat du Panthéon & de tous les lieux publics. Dans plusieurs sections le décret a été exécuté sur-le-champ, malgré les clameurs & les rugissemens de la faction expirante.

Le 18, il y eut du bruit au théâtre d'Audiot. La salle se trouva bientôt cernée & investie de citoyens armés. On fit sortir l'un après l'autre les citoyens qui s'y trouvoient, en leur demandant leur carte. On en arrêta une quarantaine qui depuis ont été relâchés. Ce qui a donné lieu à cette opération révolutionnaire, dit l'Ami des Citoyens, est une pièce intitulée : *Le Concert de la rue Feydeau ou la Folie du jour*. Dans cette pièce on critique, à ce qu'il paroît, la mise & la tournure des jeunes gens qui fréquentent ce spectacle. Les jeunes gens ont voulu en empêcher la représentation, & le tumulte qui en est résulté, a motivé les mesures énergiques du comité militaire.

Voilà en gros ce qui se dit dans Paris; mais comme chacun conte ordinairement une affaire suivant l'intérêt qu'il y prend, nous n'avons encore rien de bien positif à cet égard. Nous craignons bien cependant de trouver par-tout de l'animosité & des torts.

On avoit vu jusqu'ici les entrepreneurs de spectacles abonder dans le sens du gouvernement : il seroit ridicule de leur en faire un crime. Ils sont, pour la plupart, des

spéculateurs avoués & dépendans en partie du gouvernement, il falloit les en rendre indépendans, avant d'exiger qu'ils lutassent contre lui.

On avoit essayé, il y a quelque tems, de tourner en ridicule la liberté de la presse, dans une pièce jouée sur le même théâtre, & intitulée *Monsieur Pamphlet*. Monsieur Pamphlet étoit tombé tout à plat; il falloit aussi laisser tomber *la Folie du jour* ou *le Concert de la rue Feydeau*. Il ne faut pas que nos jeunes gens soient plus chatouilleux que nos ci-devant marquis. Le ridicule lancé dans une pièce, ne peut pas offenser ceux qui ne l'ont pas encouru, & les autres manquent d'adresse s'ils indiquent les originaux qu'on a voulu jouer.

Mais, disent certaines personnes, cette pièce est pleine de personalities contre tel ou tel patriote, & l'on veut donner le change à l'opinion & égarer les citoyens. A cela nous répondrons que dans une république sur-tout, il ne faut pas prendre les intérêts de quelques personnes avec une chaleur dont il puisse résulter du désordre. Cette pièce blesse les loix, ou n'est que ridicule. Dans le premier cas, c'est au gouvernement à prendre des mesures; dans le second, elle ne mérite pas l'attention des bons patriotes.

On écrit d'Angers que Stoffet, nu des chefs des rebelles, & qui avoit montré la plus grande opposition au décret d'amnistie que la convention nationale a accordée aux habitans de la Vendée, a eu une entrevue, sur le pont de Villiers, avec deux commissaires choisis par les représentans du peuple. Nous ne tarderons pas d'être instruit du résultat de cette conférence.

La Hollande vient de former une assemblée politique sur les bases de la convention nationale; déjà elle a tenu plusieurs séances, dans lesquelles elle a pris des délibérations propres à corriger les erreurs de l'ancien gouvernement. Elle a ordonné que les subsides seront perçus sur l'ancien pied; qu'il sera fait aux dignes les réparations qui seront jugées nécessaires; qu'il sera expédié des avisos aux colonies des deux Indes, pour, les instruire de la révolution qui vient de s'opérer dans l'état; que les députés Brantzen & Replæer, actuellement à Paris, seront rappelés, & qu'il leur sera fait défense de suivre leurs négociations au nom de la province de Hollande.

Le bruit se répand que la Zélande est au pouvoir de la république, & que l'amiral Kinsbergen, par ordre des régénérés, a arboré le pavillon tricolore.

TRIBUNAL RÉVOLUTIONNAIRE.

En rendant compte, dans notre numéro d'avant-hier, du jugement de la chambre du conseil, qui ordonne la mise en liberté de Bernard Bailleur, nous avons omis d'y joindre le considérant suivant :

Le tribunal, considérant que le délit imputé au prévenu n'a pour objet que la promesse non effectuée qu'il avoit faite de procurer au nommé Joseph Blancard, cinq livres de saven à dix sous la livre, qu'il devoit faire venir de Neuf-Eglises, qui est sur le territoire de l'empire, arrête qu'il sera sur-le-champ mis en liberté.

CHAMBRE DU CONSEIL.

Séance du 19 pluviôse.

Jean-Baptiste-Sébastien Demangeot, ex-bénédictin, nommé depuis la révolution, bibliothécaire-archiviste du dia

trict de Verdun, y demeurant, prévou d'être signataire d'un arrêté fédéraliste & contre-révolutionnaire, imprimé par ordre de la société de la liberté & de l'égalité, séante à Verdun, ayant pour titre : *Observations sur les conspirations de l'anarchie*, a été mis en liberté, attendu,

1°. Que Demangeot a déclaré n'avoir jamais signé cet écrit ;

2°. Que cet écrit, loin de présenter aucun délit contre-révolutionnaire ou fédéraliste, énonce au contraire les principes d'un patriotisme pur, & atteste le respect & l'attachement de l'auteur pour la représentation nationale, & pour les vrais républicains.

CONVENTION NATIONALE.

Suite de la séance du 20 pluviôse.

Crassous & Duhem demandent un rapport pour faire connoître tous les coupables : ce dernier dit avoir des pièces qui prouvent qu'on est venu assassiner les députés sur la montagne.

Rovere demande la lecture des pièces sur lesquelles est fondé le rapport de Mathieu.

Comme il y a encore des mesures à prendre, Legendre combat cette demande : du reste, excepté les quatre coupables qui sont devant la commission, Legendre pense qu'il n'y a plus dans la convention que des passions.

Et les quarante misérables de *monsieur* Merlin, crie Duhem.

C'est mon opinion que j'émet, dit Legendre.

Que ne faisiez-vous aussi fermer le café de Chartres, dit Duhem.

Nous n'avons fait fermer aucun café, répond Legendre ; pas même celui de Payan, dit Bourdon.

Nous sommes la faction des droits de l'homme que nous défendons, dit Duhem.

Je ne répondrai aucune personnalité, réplique Legendre.

Je ne puis pas tenir à cela, s'écrie Duhem ; il est plus sage que je m'en aille. (Il sort).

Goujon demande une loi contre ceux qui aviliroient la déclaration des droits & la constitution. Duhem venoit d'accuser Fréron de les avoir traités de *pancarte barbouillée*.

Le peuple, dit Goujon, a juré la constitution, & vous l'avez caché, s'écrie une voix : vous l'avez enseveli sous des monceaux de cadavres. Que m'importe les personnalités, répond Goujon, j'ai toujours été soumis aux loix de mon pays. — Une voix : & aux volontés de Robespierre.

Tallien remarque que ceux qui voudroient armer les citoyens contre la convention, en faisant croire qu'elle ne respecte pas la constitution, sont ceux-là même qui, sur les débris de cette constitution, ont établi leur infâme gouvernement révolutionnaire. — Vifs applaudissemens.

Où en serions-nous, s'écrie Roux, s'il falloit une loi pour faire respecter la déclaration des droits & la constitution.

L'assemblée passe à l'ordre du jour sur la demande de Goujon ; elle décrète qu'il lui sera fait un rapport.

Duhem rentré dans la salle, demande la parole, ou que Bourdon vienne avec lui au comité lui prouver la colonnie qu'il vient, dit-il, de se permettre contre lui.

L'assemblée nationale leve la séance : cette séance mémorable par un décret sollicité par la justice & l'humanité & accueilli par les acclamations générales.

Séance du 21 pluviôse.

La commune de Bercy vient demander des subsistances dont elle a besoin.

Boissy d'Anglas rassure la convention relativement à l'état actuel des subsistances sur lesquelles la malveillance cherche à exciter des inquiétudes ; il rend compte des tentatives faites pour porter les citoyens des campagnes à piller les magasins. Dans un mois, les citoyens ressentiront l'heureux effet des menées de l'Angleterre qui, dans le Nord, dit Boissy, fait acheter à tout prix des grains dont elle n'a pas besoin pour empêcher qu'ils ne viennent en France.

Les sections de Paris sont venues en foule remercier la convention du décret qui nous délivre, comme a dit l'orateur de celle de Bonconseil, des grands hommes provisoires.

Ces sections ont juré qu'ils en auroient menti ceux qui osoient projeter des attentats sur les représentans du peuple ; elles ont demandé que les citoyens à qui la tyrannie a arraché leurs armes, soient réarmés ; que toutes les fonctions publiques, toutes les autorités soient purgées des terroristes, & que la commission des 21 fasse son rapport sur les grands coupables dont elle est chargée d'examiner la conduite.

Il n'est pas une de ces pétitions, dans laquelle on n'ait applaudi au décret qui expulse du Panthéon cet homme qui toujours a prêché le sang & le pillage ; ce patron des terroristes, a dit un orateur ; ce grand saint des Jacobins.

L'orateur de la section Lepelletier s'est élevé aussi contre ces femmes éhontées, qui osent venir insulter à la représentation nationale par leurs applaudissemens ou leurs marmures salariés : il les compare aux *harpies*, parce qu'en effet, a-t-il dit, elles souillent l'aliment moral du peuple.

Tous ces traits ont été vivement applaudis.

Legendre a demandé que, pour satisfaire à l'impatience publique, le président de la commission des 21 vint dire à quelle époque, à-peu-près, le rapport de cette commission pourra se faire.

Saladin, président de la commission, a annoncé que ce seroit dans les premiers jours de la prochaine décade : ce qui l'a retardé, c'est le grand nombre de pièces à examiner & des formalités à remplir ; mais les prévenus ont été entendus, il ne reste plus qu'à leur délivrer copie collationnée des pièces. — Cette annonce est applaudie.

Que ceux qui vous accusent de manquer à la déclaration des droits, dit Peynier, ne viennent pas prétendre que nous avons pressé la commission. Le peuple, qui long-tems a été opprimé, a bien le droit de demander justice de ses tyrans, de demander à connoître les complices de Robespierre. Nous avons épuisé tout ce que les formes ont de plus favorable, en faveur d'hommes qui envoyaient leurs collègues à l'échafaud sans les entendre. Leur tribunal atroce observoit-il ces formes ? — Vifs applaudissemens.

Duhem demande à dénoncer une vaste conspiration, dont les chefs siegent dans la convention. Bourdon, de l'Oise, dit-il, a avancé qu'au café *Payen* quarante conspirateurs jurèrent, ces jours derniers, sur des poignards la mort de la convention ; qu'ils remirent ce serment à leur chef, & que ce chef c'est moi. Bourdon prétend que le comité de sûreté générale a les preuves ; je demande le rapport séance tenante.

La convention passe à l'ordre du jour, motivé sur ce que c'est aux comités que Duhem doit d'abord porter sa dénonciation.